

# VUILLECIN

*Notre village*

**Supplément 2001**

JUIN 2001 à DÉCEMBRE 2001





## Quelques notes de musique...

Depuis quelques années, dans les diverses manifestations du village, on peut entendre résonner le son des guitares et quelques refrains connus.

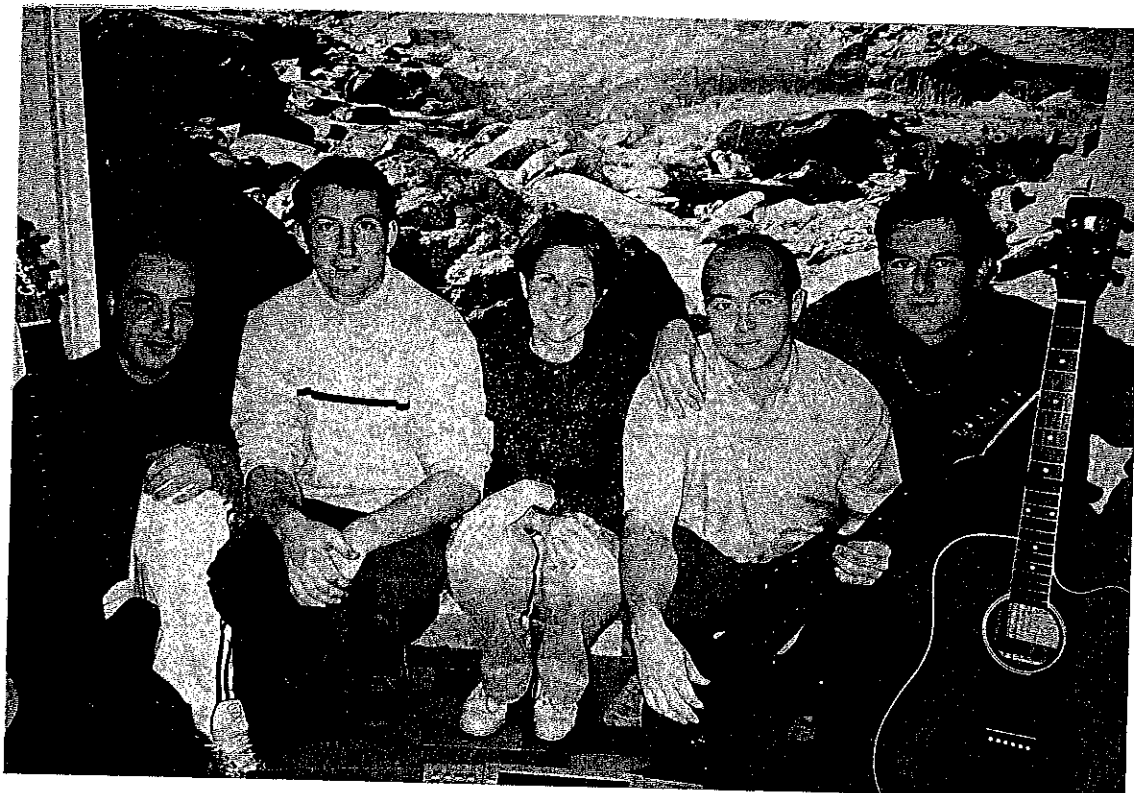
En effet, à l'initiative de Manu (clavier et chant), Fred (guitare et chant) et Sam (guitare et chant) est né un groupe de musique amateur qui cherche d'années en années à se perfectionner, ainsi qu'à accroître sa formation.

Les représentations se multiplient et dernièrement, deux chanteurs ont rejoint les musiciens ; il s'agit de Sarah et Ludo de Pontarlier, dont les voix promettent de belles perspectives d'avenir....

Quelques dates :

- Le 01/12/2001 : Souper dansant du club de Football à Bannans
- Nuit du 07 au 08/12/2001, de 3 à 11 heures : Téléthon au Grand Cours à Pontarlier
- 08/12/2001 : Soirée anniversaire
- Dates non fixées : Soirées dans les bars de Pontarlier
- En projet : Sortie d'un CD des meilleures compositions

Pour plus d'informations et pour toutes personnes souhaitant apporter leur participation pour animer un événement, contacter Manu au : 03.81.39.37.16 ou 06.07.81.10.91



## Contrat Educatif Local

Le Contrat Educatif Local vise à proposer aux jeunes âgés de 6 à 16 ans de la Communauté de Communes du Larmont la découverte d'activités sportives et culturelles

Au programme des activités périscolaires (après l'école) ; 5 stages sont proposés : des ateliers de pratiques théâtrales (initiation et perfectionnement), cuisine, folklore comtois et une sortie patinoire à Besançon. Ces activités se déroulent sur l'ensemble des communes de la CCL d'octobre à décembre 2001.

À Vuillecin s'est déroulé le stage suivant : atelier de cuisine (les jeudis 18 et 25 octobre) à la salle de la Mairie.

Ce stage a rencontré un franc succès.

Les 5 stages proposés concernent 109 participants dont :

- 12 enfants de la commune de Chaffois
- 8 enfants de la commune de La Cluse et Mijoux
- 14 enfants de la commune de Dommartin
- 13 enfants de la commune de Doubs
- 23 enfants de la commune de Houtaud
- 8 enfants de la commune des Granges-Narboz
- 10 enfants de la commune de Sainte-Colombe
- 7 enfants de la commune des Verrières de Joux
- **13 enfants de la commune de Vuillecin**
- 1 enfant de la commune de Pontarlier

Dans le cadre des activités périscolaires, de nouveaux stages vont être réalisés de janvier à juin 2002. Les responsables du Contrat Educatif Local peaufinent le programme pour début décembre.

Communauté de Communes du Larmont  
8 C rue de la Grande Oie – 25300 Houtaud  
Tél : 03.81.39.91.64

## Les questions que vous vous posez

**L'EURO : € :** Quelles sont les dates à retenir ?

❖ **1<sup>er</sup> janvier 2002**

- mise en circulation des pièces et billets en euros.
- début de la double circulation francs/euros (jusqu'au 17/02/2002).
- les paiements par chèque, carte, T.I.P. ou virement sont effectués exclusivement en euros.

❖ **17 février 2002, minuit**

- fin du cours légal du franc.
- le franc n'est plus accepté chez les commerçants.

❖ **30 juin 2002**

- fin de l'échange des francs auprès de votre banque.
- au-delà, échange des francs auprès de la Banque de France



**LES COLIS DE NOEL :**  
*A partir de quel âge ?*

L'âge retenu était auparavant de 65 ans. Il sera progressivement ramené à 70 ans.

2001 : à partir de 66 ans

2002 : à partir de 67 ans

2003 : à partir de 68 ans

2004 : à partir de 69 ans

2005 : à partir de 70 ans

Pour 2001, 36 colis seront remis.




**VENTE DES SAPINS DE NOEL :**  
*Quand seront-ils à votre disposition ?*

Les sapins de Noël seront vendus au prix de 20 F. dans le Hall de la

Mairie

*Le mercredi 12 décembre de 17 h.30 à 19 h.00*  
*le samedi 15 décembre de 10 h. à 11 h.*

 **VŒUX du Maire et du Conseil Municipal :**  
*Quelle est la date à retenir ?*

Le Maire et le Conseil Municipal seront heureux de vous accueillir, en mairie, pour vous présenter leurs vœux et prendre le verre de l'amitié

**le Dimanche 6 janvier 2002,**  
**à partir de 11 h.00**

# Ce que vous devez savoir

Notre nouvelle rubrique

## LES FICHES D'ETAT CIVIL

### ➤ **Par quoi les fiches d'Etat civil sont-elles remplacées ?**

Pour justifier de son état civil, il suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de son livret de famille, de sa carte d'identité, de son passeport, de sa carte d'ancien combattant, de sa carte d'invalidé de guerre ou de sa carte d'invalidé civil.

### ➤ **Les maires reçoivent de nombreuses demandes de délivrance de copies d'actes ou d'extraits d'état civil qui semblent se substituer aux fiches d'état civil. Que faire ?**

Le décret du 26 décembre 2000 a fourni la liste des documents susceptibles d'attester, en lieu et place des fiches d'état civil, de l'identité et de la situation d'un usager. Il s'agit : du livret de famille, de la carte d'identité, du passeport, de la carte d'ancien combattant, de la carte d'invalidé de guerre ou de la carte d'invalidé civil.

Les copies d'extraits d'état civil ne figurent pas sur cette liste. Elles ne se substituent donc pas aux fiches d'état civil.

De fait, ces copies d'extraits d'actes civils ne sont nécessaires que dans certains cas expressément prévus, par exemple pour les formalités du mariage ou encore pour les demandes de carte d'identité et les demandes de passeport. Elles peuvent également attester de la nationalité française, si les mentions qui y sont portées sont suffisantes ; elles évitent alors la demande d'un certificat de nationalité aux tribunaux.

### ➤ **Des usagers se plaignent de devoir faire des photocopies de leur document et notamment de toutes les pages du passeport ou du livret de famille. Que faire ?**

Le décret du 26 décembre 2000 laisse le choix aux usagers de choisir entre présenter l'original de l'un des documents substitués à la fiche individuelle ou à la fiche familiale d'état civil ou envoyer des photocopies.

Les citoyens ne sont donc pas obligés de photocopier ces documents.

La présentation d'un original ne peut être en aucun cas refusée. L'administration ne peut conserver l'original et doit le restituer sans délai après en avoir pris connaissance.

Textes de référence : Décret n° 2000-1277 du 26 décembre 2000

Circulaire du ministres de la fonction publique et de la réforme de l'Etat du 26 décembre 2000.

## **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**

2002 est une année d'élections.

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales, dans votre commune de résidence,

*avant le 31 décembre.*

## **HORAIRES D'HIVER DE LA DECHETTERIE**

*Du Lundi au Samedi de 8 à 12 heures et de 14 à 17 heures*

## **LES NOUVEAUX HORAIRES DU SECRETARIAT**

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002**

Lundi	15 h. à 18 h.
Mercredi	15 h. à 18 h.
Vendredi	09 h. à 12 h.

## **CIMETIERE**

Des caveaux sont disponibles.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser au secrétariat de Mairie.

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE VUILLECIN

Permanence :            Jeudi de 16 h 30 à 18 h  
                             Samedi de 14 h 30 à 16 h 30

Combien de personnes, dans votre famille, fréquenteraient la bibliothèque :

Leur âge :    Moins de 6 ans : .....                    Plus de 15 ans : .....  
                  De 7 à 10 ans : .....                    Plus de 18 ans : .....  
                  Plus de 11 ans : .....

Quels types de livres désirez-vous emprunter ?

• Livres pour adultes :

Romans                    /\_\_\_/

Documentaires :

Cuisine            /\_\_\_/            Arts            /\_\_\_/            Histoire            /\_\_\_/

Sports            /\_\_\_/            Géographie    /\_\_\_/            Religion            /\_\_\_/

Littérature       /\_\_\_/            B.D. Adultes   /\_\_\_/            S. Fiction            /\_\_\_/

Si autres thèmes : lesquels ?

• Livres pour enfants :

Albums (livres images)    /\_\_\_/            Romans            /\_\_\_/

Documentaires            /\_\_\_/            B.D.            /\_\_\_/

Voudriez-vous voir des expositions ?

Sur quels sujets ?

A quels types d'animations participeriez-vous ?

Heure du conte            /\_\_\_/

Exposition            /\_\_\_/

N'hésitez pas à venir. Le passage du bibliobus départemental de prêt permet un éventail d'ouvrages variés. Je vous rappelle que la bibliothèque se trouve dans la salle des associations de la mairie.

\* Pour être davantage à votre écoute, vous, futurs lecteurs, merci de répondre à ce questionnaire et le retourner à la mairie.

